



**POUR DES COMMISSIONS INFLUENTES  
QUI FAVORISENT  
LA PARTICIPATION CITOYENNE**

**Mémoire du Conseil des Montréalaises  
sur le rôle et les responsabilités des commissions**

Présenté à  
la Commission de la présidence du conseil

**2 juin 2010**

**Montréal** 

RECHERCHE ET RÉDACTION  
Guylaine Poirier

SECRÉTARIAT  
Kheira Chakor

© Conseil des Montréalaises, juin 2010

Ce document a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises, le 19 mai 2010.

**CONSEIL DES MONTRÉALAISES**  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-9074  
Télécopieur : 514 868-5810  
[conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca](mailto:conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca)  
[www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises](http://www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises)

---

## Préambule

Le Conseil des Montréalaises s'intéresse depuis sa création à l'évolution de la vie démocratique et de la participation citoyenne à Montréal. Autant les mécanismes de gouvernance et l'implication des personnes élues dans les affaires de la cité que les façons de tenir compte du point de vue des citoyennes et des citoyens sont à l'ordre du jour des réflexions de ses membres. Mentionnons par exemple la publication d'un guide pour permettre aux Montréalaises de définir collectivement ce qu'elles attendent d'un arrondissement où il fait bon vivre ou encore l'avis *Pour favoriser la prise de parole des Montréalaises* déposé au conseil municipal à l'automne 2008. D'ailleurs, les recommandations de cet avis figurent en annexe au présent document.

Nous pensons qu'il faut améliorer la participation active des citoyens et des citoyennes à la vie publique montréalaise. Bien qu'elle ait désigné des élus sur le mode de la démocratie représentative, la société civile doit avoir le sentiment qu'elle prend part aux décisions qui la concerne à d'autres moments que lors des élections en ayant accès à une démocratie participative.

C'est pourquoi les membres désirent pousser plus loin leur réflexion et soumettre aujourd'hui le fruit de leur travail aux membres de la commission de la présidence du conseil.

Tout d'abord, le Conseil des Montréalaises tient à féliciter la commission de la présidence pour les travaux entourant la révision du rôle des commissions. Il est fort apprécié que la commission ait rendu public un ensemble de documents pour aider la population et les organismes intéressés à réfléchir à la question.

Cependant, dans un objectif de favoriser une pluralité et une diversité de point de vue, les membres auraient apprécié que des femmes soient consultées pour alimenter les réflexions des commissions. Plusieurs chercheuses, professeures et femmes impliquées en politique auraient certainement pu contribuer à enrichir les travaux.

Aussi, nous nous serions attendues à ce que l'examen des mécanismes de consultation de la population soit inclus dans la réflexion sur le rôle des commissions permanentes. En effet, ces dernières organisent régulièrement des consultations publiques et l'occasion nous semblait idéale d'aller chercher l'opinion de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais sur leur satisfaction et ce qu'ils souhaiteraient améliorer ou mettre en place.

## **Rôle et mandats des commissions**

Le Conseil des Montréalaises est en accord avec l'ensemble de la proposition sur le rôle des commissions. Il semble en effet efficace d'avoir des commissions à deux volets, incluant un volet d'agglomération. Cependant, les travaux concernant les compétences d'agglomération devraient permettre une réelle collaboration et participation aux prises de décision des personnes élues provenant des villes liées.

## **Définition des commissions**

Les diverses commissions proposées semblent pertinentes et suffisamment nombreuses. Les membres trouvent intéressante la proposition de travailler plus étroitement avec la commission sur le développement social et la diversité montréalaise sur des enjeux qui concernent les Montréalaises. Cependant, il faudra évaluer globalement l'ensemble des objectifs visés par le Conseil des Montréalaises. Bien que très dynamique, il doit évaluer réalistement ce qu'il est en mesure d'accomplir avec les ressources humaines dont il dispose pour tenir compte des travaux à réaliser sur demande du conseil municipal ou de conseils d'arrondissement ainsi que de sa propre initiative.

À cet effet, le Conseil des Montréalaises recommande :

- R1 De clarifier les mécanismes de concertation entre la commission sur le développement social et la diversité montréalaise et les différents conseils comme le Conseil des Montréalaises.

## **La commission d'examen des contrats**

Le Conseil des Montréalaises souhaite que la Ville de Montréal développe une sensibilité aux critères de parité en emploi des compagnies soumissionnaires. Elle peut prendre exemple de la Ville d'Atlanta où la mairesse a mis en place ce genre de procédé dans l'octroi des contrats par la ville.

Sur le principe « à compétence égale, favoriser l'alternance homme et femme », nous pensons qu'il pourrait en être de même pour les contrats : si des compagnies répondent aux critères, à soumissions similaires, nous devrions favoriser l'alternance d'entrepreneur homme et femme.

Le Conseil des Montréalaises recommande :

- R2 Que la commission intègre le critère d'alternance homme-femme dans les éléments à considérer dans le choix du soumissionnaire pour encourager l'entrepreneuriat au féminin.
- R3 Que soient étudiés les dossiers des entrepreneurs ayant déjà travaillé pour la Ville de Montréal en tenant compte des éléments d'évaluation positifs ou

négatifs. À cet effet, s'assurer qu'un processus d'évaluation des travaux existe et soit appliqué.

Quant au fonctionnement de la commission, le Conseil des Montréalaises est d'accord pour favoriser la stabilité au sein de cette commission qui présente des exigences particulières au niveau des compétences requises. La formation offerte aux commissaires est une initiative très positive. De plus, il lui paraît important de favoriser une représentation équitable des élus au sein de cette commission.

Donc, le Conseil des Montréalaises recommande :

R4 Que la composition de la commission d'examen des contrats de la Ville de Montréal reflète la proportion des différents partis élus au conseil municipal.

### **Composition des commissions**

Dans une optique de démocratie dynamique, et pour reconnaître les différents points de vue présents au conseil municipal :

Le Conseil des Montréalaises recommande :

R5 Que la composition des commissions permanentes de la Ville de Montréal reflète la proportion des différents partis élus au conseil municipal.

Nous déplorons le fait qu'il n'y a qu'une femme présidente d'une commission et que seulement 20 femmes siègent sur les commissions de la ville (20/48, 42%). Si on ajoute les commissions de l'agglomération, c'est seulement 30 femmes (30/83, 36%).

Dans la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* adoptée en 2008, on mentionne que nous voulons atteindre la parité femmes-hommes dans les conseils d'administration des organismes dont tous les membres sont nommés par la Ville et dans les conseils consultatifs. Nous pensons que cet objectif est prioritaire et qu'il peut s'appliquer aussi aux commissions permanentes de la Ville de Montréal.

Le Conseil des Montréalaises recommande :

R6 Que les nominations des commissaires tiennent compte de l'objectif d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes, y compris dans les postes de présidence et de vice-présidence, tel que mentionné dans la politique d'égalité. Une représentation de la diversité montréalaise est également souhaitable et devrait considérer différents facteurs inclusifs comme l'origine ethnoculturelle, les personnes à mobilité réduite, etc.

## **Suivi des recommandations**

Il est important, pour valoriser le rôle des commissions, que les travaux qu'elles accomplissent soient pris en compte par les instances concernées. À cet effet, il est primordial que les décisions prises par le comité exécutif soient communiquées à la commission impliquée et que cette réponse soit rendue publique et disponible à la population en étant mise en ligne sur la page Web de la commission.

Le Conseil des Montréalaises recommande :

- R7 Qu'un règlement formel et obligatoire définisse un mécanisme clair et précis de suivi des recommandations par les instances concernées (comité exécutif, conseil municipal, conseil d'agglomération).
- R8 Qu'un délai de 90 à 120 jours soit respecté pour obtenir une réponse écrite et détaillée aux recommandations.
- R9 Que la réponse de l'instance concernée soit envoyée à toutes les personnes et aux organismes qui ont participé aux séances de consultation publique.
- R10 Qu'un bilan annuel des travaux des commissions soit réalisé par la commission de la présidence du conseil y incluant un suivi de l'état de réalisation des recommandations.

## **Soutien aux travaux des commissions**

Le Conseil des Montréalaises appuie la recommandation de la commission à l'effet que chaque commission permanente soit accompagnée par un-e secrétaire-rechercheur à temps plein. L'ampleur des travaux et la volonté des commissions de jouer un rôle déterminant dans l'étude de dossiers nécessite un ajout de ressources humaines.

## **Autres recommandations**

Accessibilité des travaux des commissions

Dans l'objectif de permettre au plus grand nombre de personnes d'être informées et de participer aux consultations publiques tenues par les commissions permanentes :

Le Conseil des Montréalaises recommande :

- R11 Que les avis publics soient publiés dans des médias lus par un large auditoire (par exemple, le journal Métro).
- R12 Que la Ville de Montréal rende davantage accessible l'information sur les commissions permanentes. Il est actuellement difficile d'accéder à la page Web des commissions.

- R13 Que la Ville de Montréal publicise davantage la possibilité de s'inscrire à une liste de diffusion sur les travaux des différentes commissions. Actuellement, même des personnes férues de politique municipale ne sont pas au courant de cet outil intéressant.
- R14 D'utiliser les réseaux des groupes communautaires, des groupes de femmes et des associations diverses pour diffuser l'information sur les commissions permanentes.
- R15 Que les élus fassent la promotion des activités de leur commission auprès d'organismes concernés par les problématiques traitées.
- R16 Qu'un calendrier annuel des travaux prévus pour chacune des commissions permanentes soit rendu public le plus tôt possible dans l'année et que des moyens divers de diffusion de l'information soient utilisés.
- R17 Dans le cas où le règlement des commissions soit de nouveau révisé, qu'il soit indiqué des moyens de favoriser la participation citoyenne (appel d'idées, sondages en ligne, séances de consultation itinérantes, etc.)

## Appendice A

### Présentation du Conseil des Montréalaises

À la suite du Sommet de Montréal en 2002, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté, lors de sa séance du 26 avril 2004, une résolution créant le Conseil des Montréalaises et a nommé les 15 premières membres le 27 septembre suivant.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- a) conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises a débuté ses premiers travaux au mois d'octobre 2004 et les membres qui le composent proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cela vient répondre à l'objectif de favoriser le développement d'une plus grande place pour les citoyennes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres conseils existants, constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens. Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.



## **Appendice B**

### **Recommandations émises par le Conseil des Montréalaises en novembre 2008**

Des éléments doivent être pris en compte pour faciliter la participation citoyenne aux consultations publiques des commissions permanentes : rendre accessible l'ensemble du processus de consultation, permettre et faciliter la prise de parole citoyenne et assurer un suivi après le dépôt des mémoires.

#### **Rendre accessible la consultation publique**

Pour favoriser l'augmentation de la participation citoyenne aux consultations publiques des commissions permanentes du conseil municipal de la Ville de Montréal et pour que ce processus reflète une réelle démocratie participative, le Conseil des Montréalaises recommande :

- R1 que des commissions tiennent des consultations dans différents lieux publics pour se rapprocher de la population;
- R2 d'identifier des moyens diversifiés de consultation pour rejoindre davantage de citoyennes et de citoyens : sondage en ligne, recherche-action, vox populi, etc.;
- R3 de réviser régulièrement les listes d'envoi en consultant différents répertoires existants pour rejoindre le plus de personnes et d'organismes possibles et pour assurer une diffusion suffisante de l'information;
- R4 que le délai minimal entre la parution de l'avis public annonçant une consultation des commissions permanentes et le dépôt de mémoires soit d'au moins six semaines afin de favoriser une réelle participation citoyenne;
- R5 que les documents soumis à la consultation soient disponibles au moins quatre semaines avant le dépôt des mémoires et accessibles dans un format lisible pour une personne ayant un handicap visuel.

#### **Permettre et faciliter la prise de parole**

Pour faciliter la prise de parole des Montréalaises et les Montréalais et pour s'assurer que celle-ci soit prise en compte par les membres des commissions, le Conseil des Montréalaises recommande :

- R6 que le temps de présentation soit d'au moins 20 minutes par personne ou par groupe pour permettre aux citoyennes et citoyens de présenter leur analyse et leurs recommandations;

- R7 que des moyens techniques soient pris pour favoriser la prise de parole des citoyennes et des citoyens; par exemple, leur offrir la possibilité de faire leur présentation assis à une table, avec de l'eau, un micro.

### **Faire le suivi des consultations**

La consultation de l'opinion publique est une étape importante mais le suivi des décisions l'est tout autant. Les personnes et les groupes ayant participé à une consultation devraient être informés des suites du processus de consultation, et ce, à toutes les étapes. Le Conseil des Montréalaises recommande donc :

- R8 que les rapports des commissions soient automatiquement envoyés (par la poste ou par courriel) aux personnes et aux organismes qui auront déposés un mémoire ou fait une intervention lors des consultations. De plus, lorsque des politiques sont adoptées ensuite par le conseil municipal, l'information devrait aussi être acheminée.

## **Appendice C**

### **Liste des membres du Conseil des Montréalaises**

#### **Présidente**

Marie Leahey

#### **Vice-présidente**

Véronique De Sève

#### **Conseillères**

Lydia Assayag

Anna Biro

Danielle Casara

Ginette Drouin

Emmanuelle Hébert

Rose-Andrée Hubbard

Évelyne M'banze Isamene

Anne-Martine Jeandonnet

Sandra Le Courtois

Roselyne Mavungu

Lorraine Pagé

Anne Richard-Webb